

Nuisances sonores : une charte de bonne conduite pour l'aérodrome de Narbonne

Le 23 février à 6h00 par C. L. | Mis à jour le 23 février

Riverains et utilisateurs de l'aérodrome ont trouvé un accord.

Ce fut un dossier de longue haleine. Après 5 ans de mobilisation et de discussion, l'association **Rubresus qui rassemble un collectif de riverains de l'aérodrome** de Narbonne a réussi à obtenir la signature d'une charte de bonne conduite. Pour les riverains des quartiers de Horte Neuve, Malard et Craboules à Narbonne, mais aussi ceux de Vinassan, Armissan et Coursan c'est un véritable soulagement tant **les nuisances sonores liées à la pratique aéronautique étaient devenues insupportables**. Il a fallu la patience et la détermination de l'association habituée à lutter pour la défense du cadre de vie, mais aussi le rôle des autorités qui ont pris le dossier au sérieux avec un coup de pouce de l'ancienne sous-préfète Marie-Paule Bardèche à l'origine de la rédaction de la charte suite à une table ronde en octobre 2011.

- Dans la charte

Une année de discussion a ensuite été nécessaire. Une première charte a été élaborée, mais n'a pas réussi finalement à être adoptée. Il a encore fallu lutter contre des oppositions et des blocages, l'aéro-club ayant officiellement toutes les autorisations en vigueur. En septembre 2012, les négociations ont été relancées avec la nouvelle équipe dirigeante de l'aéro-club autour du président Philippe Mahuzier et le dossier a enfin abouti. Même la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) s'est penchée avec intérêt sur le dossier. La charte limite dorénavant le **nombre de jours** pour la pratique du parachutisme à seulement **3 par an**. Elle stipule le strict respect des trajectoires pour éviter le survol des quartiers habités. La charte prévoit la mise en place d'un comité de suivi pour la bonne application de la dite charte. Enfin l'aéro-club devra équiper le tracteur de planeur d'un **réducteur de bruit**. Le document a été finalisé en fin d'année et a même été signé par Marie-Paule Bardèche juste avant son départ. La charte rassemble **huit signataires** : Eccla, l'aéro-club, l'aéromodélisme, les mairies de Narbonne, Vinassan et Armissan, la sous-préfecture et Rubresus.

Source: Midi Libre du 23/02/14